

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 9 décembre 2025 à 19 h, à laquelle sont présents :

Madame la mairesse, Maud Allaire
Madame la conseillère, Maggy Bissonnette
Madame la conseillère, Manon Handfield
Madame la conseillère, Catherine Rondeau
Monsieur le conseiller, Claude Dansereau
Monsieur le conseiller, Stéphane Desrosiers
Monsieur le conseiller, René Laprade

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Maud Allaire.

Sont également présents :

Monsieur Thierry Larrivée, directeur général
Madame Mélanie Turcotte, greffière adjointe, des Services juridiques et greffe

Sont absents :

Madame Éléa Claveau, notaire, OMA, directrice des Services juridiques et greffe.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION - ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION - PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE - 18 NOVEMBRE 2025
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS PRÉVUS À L'ORDRE DU JOUR
5. AVIS DE MOTION
 - 5.1 Avis de motion – Présentation et dépôt du règlement A-110 relatif à l'occupation, à des fins de garderie ou de CPE pour l'immeuble situé au 606-608, rue Saint-Antoine
6. RÈGLEMENT
 - 6.1 Adoption - Règlement U-100 relatif au zonage
 - 6.2 Adoption - Règlement A-104 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils
7. FINANCES
 - 7.1 Dépôt - Liste des déboursés – Novembre 2025
8. GESTION DU PERSONNEL
 - 8.1 Dépôt - Rapport - Mouvement de personnel
9. LOISIR ET CULTURE
 - 9.1 Nomination d'un membre – Comité consultatif en loisir et culture
10. URBANISME
 - 10.1 Dépôt - Rapport - Sommaire - Permis de construction - Novembre

- 10.2 Demande d'approbation PIIA 2025-099 – 4030, rue des Patriotes - Transformation
- 10.3 Demande d'approbation PIIA 2025-106 – 4412, rue Louis-Fiset – Nouvelle construction
- 10.4 Demande d'approbation PIIA 2025-107 – 4430, rue Louis-Fiset - Nouvelle construction
- 10.5 Demande d'approbation PIIA 2025-108 – 4436, rue Louis-Fiset - Nouvelle construction
- 10.6 Demande d'approbation PIIA 2025-109 – 4442, rue Louis-Fiset - Nouvelle construction
- 10.7 Demande d'approbation PIIA 2025-110 – 4448, rue Louis-Fiset - Nouvelle construction
- 10.8 Demande d'approbation PIIA 2025-111 – 4454, rue Louis-Fiset - Nouvelle construction
- 10.9 Demande d'approbation PIIA 2025-112 – 4460, rue Louis-Fiset - Nouvelle construction
- 10.10 Demande d'approbation PIIA 2025-117 – 1547, rue Dozois - Nouvelle construction
- 10.11 Demande d'approbation PIIA 2025-118 – 4530, rue Olivier-Gloutnez - Nouvelle construction
- 10.12 Approbation – Demande de dérogation mineure – 2025-064 – 4085, rue Industrielle
- 10.13 Approbation - Demande de dérogation mineure 2025-104 – 2373, rang du Brulé
- 10.14 Adoption – Résolution - Contrôle intérimaire - Secteur industriel
- 11. COMMUNICATIONS
 - 11.1 Demande d'aide financière – 5e Édition – Nos Pee-Wee contre le cancer
 - 11.2 Demande d'aide financière – Académie multisport Bleu & Or
- 12. SERVICE INCENDIE
 - 12.1 Ajustement et indexation salariale des pompiers et officiers au Service de sécurité incendie
- 13. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 13.1 Autorisation de signature – Entente – Transaction - ArcelorMittal
 - 13.2 Autorisation de signature - Renouvellement – Bail agricole – Fermes Verbec inc.
 - 13.3 Adoption - Calendrier des séances 2026
 - 13.4 Approbation - budget 2026 RIPRSL
 - 13.5 Dépôt - Déclaration intérêt pécuniaires conseil
 - 13.6 Dépôt – Registre des dons et marques d'hospitalité - Membres du conseil

13.7 Nomination - Élus - Comités de la Ville

13.8 Nomination – Maire suppléant pour les mois de janvier à mars 2026

14. SUJETS DIVERS

15. RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté conformément à l'article 321 de la *Loi sur les cités et villes*, la mairesse et présidente d'assemblée constate la régularité et déclare la séance ouverte à 19 h en présence de la greffière adjointe des Services juridiques et greffe et du directeur général.

À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

2025-12-255

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Desrosiers

Appuyé par : Madame Catherine Rondeau

Et résolu unanimement :

ADOPTÉE

2025-12-256

ADOPTION - PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE - 18 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur des délais prévus par la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par : Madame Maggy Bissonnette

Appuyée par : Monsieur René Laprade

Et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2025, tel que rédigé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS PRÉVUS À L'ORDRE DU JOUR

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION – PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT A-110 - RELATIF À L'OCCUPATION, À DES FINS DE GARDERIE OU DE CPE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 606-608, RUE SAINT-ANTOINE

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude Dansereau.

QU'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption, le règlement A-110 relatif à l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance pour l'immeuble situé au 606-608, rue Saint-Antoine - lot 6 360 284.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

RÈGLEMENT

2025-12-257

ADOPTION - RÈGLEMENT U-100 RELATIF AU ZONAGE

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le premier projet adoptés lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2025, résolution 2025-09-207;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 1^{er} octobre 2025;

CONSIDÉRANT QU'une modification a été apportée au règlement, à l'article 136;

CONSIDÉRANT QU'un avis public informant les personnes intéressées de leur droit de signer une demande de participation à un référendum, a été publié le 27 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis.

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau

Appuyé par : Madame Manon Handfield

Et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement U-100 relatif au zonage.

ADOPTÉE

2025-12-258

ADOPTION - RÈGLEMENT A-104 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du Code de la sécurité routière permettent à la Ville d'adopter un règlement pour prohiber la circulation de tout véhicule routier dans les chemins qu'elle indique pourvu que cette prohibition soit indiquée par une signalisation appropriée;

CONSIDÉRANT QUE le Code de la sécurité routière permet également à la Ville de restreindre ou d'interdire sur un chemin, dont elle est responsable de l'entretien, la circulation de tous ou de certains véhicules lourds;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de réglementer la circulation des camions et des véhicules outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la Ville afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025.

Il est proposé par : Madame Catherine Rondeau
Appuyée par : Madame Manon Handfield

Et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement A-104 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

ADOPTÉE

FINANCES

DÉPÔT - LISTE DES DÉBOURSÉS – NOVEMBRE 2025

Le directeur du Service des Finances et trésorier par intérim dépose la liste des déboursés du mois de novembre 2025.

GESTION DU PERSONNEL

DÉPÔT - RAPPORT - MOUVEMENT DE PERSONNEL

La greffière adjointe des Services juridiques et greffe prend acte du dépôt du rapport de mouvement du personnel numéro MP-2025-11, préparé par la conseillère en ressources humaines en date du 1^{er} décembre 2025.

LOISIR ET CULTURE

2025-12-259

NOMINATION D'UN MEMBRE – COMITÉ CONSULTATIF EN LOISIR ET CULTURE

CONSIDÉRANT QUE le siège n°6 est vacant depuis le départ de la titulaire du poste;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures effectué;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service loisir et culture.

Il est proposé par : Madame Manon Handfield
Appuyée par : Monsieur Stéphane Desrosiers

Et résolu unanimement :

DE NOMMER Monsieur Hervé Ayssi, à titre de membre du comité consultatif en loisir, culture et développement siège n°6, pour une durée de deux ans à compter du 31 décembre 2025, avec possibilité de renouvellement.

ADOPTÉE

URBANISME

DÉPÔT - RAPPORT - SOMMAIRE - PERMIS DE CONSTRUCTION - NOVEMBRE

La directrice des Services juridiques et greffe prend acte du dépôt du rapport des permis de construction émis pour le mois de novembre 2025 présenté par le Service de l'urbanisme et de l'environnement.

2025-12-260

DEMANDE D'APPROBATION PIIA 2025-099 – 4030, RUE DES PATRIOTES - TRANSFORMATION

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'autorisation PIIA visant l'ajout et l'ajustement d'éléments architecturaux sur la façade du bâtiment situé au 4030, rue des Patriotes;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la demande respecte les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA applicable;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 080-25 adoptée lors du comité tenu le 20 novembre 2025, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser la demande.

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau

Appuyé par : Madame Catherine Rondeau

Et résolu unanimement :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2025-099 relative à l'ajout et à l'ajustement d'éléments architecturaux sur la façade du bâtiment situé au 4030, rue des Patriotes, lot 6 652 233, cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, dans la zone C6-18, le tout tel que présenté sur les plans de M. Yves H. Samuel, architecte, datés du 23 octobre 2025 et déposés au Service de l'urbanisme et de l'environnement.

ADOPTÉE

2025-12-261

DEMANDE D'APPROBATION PIIA 2025-106 – 4412, RUE LOUIS-FISET – NOUVELLE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'autorisation PIIA visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial au 4412, rue Louis-Fiset;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la demande respecte les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA applicable;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 083-25 adoptée lors du comité tenu le 20 novembre 2025, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser la demande.

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau
Appuyé par : Madame Catherine Rondeau

Et résolu unanimement :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2025-106 visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial au 4412, rue Louis-Fiset, lot 6 389 844, cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, dans la zone H1-178, le tout tel que présenté sur les plans de la firme PlanImage, datés d'octobre 2025 et déposés au Service de l'urbanisme et de l'environnement.

ADOPTÉE

2025-12-262

DEMANDE D'APPROBATION PIIA 2025-107 – 4430, RUE LOUIS-FISET -
NOUVELLE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'autorisation PIIA visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial au 4430, rue Louis-Fiset;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la demande respecte les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA applicable;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 084-25 adoptée lors du comité tenu le 20 novembre 2025, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser la demande.

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau
Appuyé par : Madame Catherine Rondeau

Et résolu unanimement :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2025-107 visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial au 4430, rue Louis-Fiset, lot 6 580 175, cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, dans la zone H1-178, le tout tel que présenté sur les plans de la firme PlanImage, datés d'octobre 2025 et déposés au Service de l'urbanisme et de l'environnement.

ADOPTÉE

2025-12-263

DEMANDE D'APPROBATION PIIA 2025-108 – 4436, RUE LOUIS-FISET -
NOUVELLE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'autorisation PIIA visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial au 4436, rue Louis-Fiset;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la demande respecte les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA applicable;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 085-25 adoptée lors du comité tenu le 20 novembre 2025, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser la demande.

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau
Appuyé par : Madame Catherine Rondeau

Et résolu unanimement :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2025-108 visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial au 4436, rue Louis-Fiset, lot 6 580 176, cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, dans la zone H1-178, le tout tel que présenté sur les plans de la firme PlanImage, datés d'octobre 2025 et déposés au Service de l'urbanisme et de l'environnement.

ADOPTÉE

2025-12-264

DEMANDE D'APPROBATION PIIA 2025-109 – 4442, RUE LOUIS-FISET - NOUVELLE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'autorisation PIIA visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial au 4442, rue Louis-Fiset;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la demande respecte les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA applicable;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 086-25 adoptée lors du comité tenu le 20 novembre 2025, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser la demande.

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau

Appuyé par : Madame Catherine Rondeau

Et résolu unanimement :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2025-109 visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial au 4442, rue Louis-Fiset, lot 6 580 177, cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, dans la zone H1-178, le tout tel que présenté sur les plans de la firme PlanImage, datés d'octobre 2025 et déposés au Service de l'urbanisme et de l'environnement.

ADOPTÉE

2025-12-265

DEMANDE D'APPROBATION PIIA 2025-110 – 4448, RUE LOUIS-FISET - NOUVELLE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'autorisation PIIA visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial au 4448, rue Louis-Fiset;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la demande respecte les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA applicable;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 087-25 adoptée lors du comité tenu le 20 novembre 2025, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser la demande.

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau

Appuyé par : Madame Catherine Rondeau

Et résolu unanimement :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2025-110 visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial au 4448, rue Louis-Fiset, lot 6 580 178, cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, dans la zone H1-178, le tout tel que présenté sur les plans de la firme PlanImage, datés d'octobre 2025 et déposés au Service de l'urbanisme et de l'environnement.

ADOPTÉE

2025-12-266

DEMANDE D'APPROBATION PIIA 2025-111 – 4454, RUE LOUIS-FISET -
NOUVELLE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'autorisation PIIA visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial au 4454, rue Louis-Fiset;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la demande respecte les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA applicable;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 088-25 adoptée lors du comité tenu le 20 novembre 2025, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser la demande.

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau
Appuyé par : Madame Catherine Rondeau

Et résolu unanimement :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2025-111 visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial au 4454, rue Louis-Fiset, lot 6 580 179, cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, dans la zone H1-178, le tout tel que présenté sur les plans de la firme PlanImage, datés d'octobre 2025 et déposés au Service de l'urbanisme et de l'environnement.

ADOPTÉE

2025-12-267

DEMANDE D'APPROBATION PIIA 2025-112 – 4460, RUE LOUIS-FISET -
NOUVELLE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'autorisation PIIA visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial au 4460, rue Louis-Fiset;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la demande respecte les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA applicable;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 089-25 adoptée lors du comité tenu le 20 novembre 2025, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser la demande.

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau
Appuyé par : Madame Catherine Rondeau

Et résolu unanimement :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2025-112 visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial au 4460, rue Louis-Fiset, lot 6 580 180, cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, dans la zone H1-178, le tout tel que présenté sur les plans de la firme PlanImage, datés d'octobre 2025 et déposés au Service de l'urbanisme et de l'environnement.

ADOPTÉE

2025-12-268

DEMANDE D'APPROBATION PIIA 2025-117 – 1547, RUE DOZOIS -
NOUVELLE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'autorisation PIIA visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial au 1547, rue Dozois;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la demande respecte les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA applicable;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 081-25 adoptée lors du comité tenu le 20 novembre 2025, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser la demande.

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau
Appuyé par : Madame Maggy Bissonnette

Et résolu unanimement :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2025-117 visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial au 1547, rue Dozois, lot 6 686 900, cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, dans la zone H1-164, le tout tel que présenté sur les plans de M. Salvatore Moffa, architecte, datés du 6 octobre 2025 et déposés au Service de l'urbanisme et de l'environnement.

ADOPTÉE

2025-12-269

DEMANDE D'APPROBATION PIIA 2025-118 – 4530, RUE OLIVIER-GLOUTNEZ
- NOUVELLE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'autorisation PIIA visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial au 4530, rue Olivier-Gloutnez;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la demande respecte les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA applicable;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 082-25 adoptée lors du comité tenu le 20 novembre 2025, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser la demande.

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau
Appuyé par : Madame Catherine Rondeau

Et résolu unanimement :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2025-118 visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial au 4530, rue Olivier-Gloutnez, lot 6 481 796, cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, dans la zone H1-177, le tout tel que présenté sur les plans de M. F. Deguise, dessinateur, datés du 23 juin 2025 et déposés au Service de l'urbanisme et de l'environnement.

ADOPTÉE

2025-12-270

APPROBATION – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2025-064 – 4085,
RUE INDUSTRIELLE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'installation d'une clôture de sécurité d'une hauteur de 2,13 mètres dans la marge avant, au lieu de 1,2 mètre, comme prévu au règlement de zonage en vigueur, pour l'immeuble situé au 4085, rue Industrielle, lot 5 024 949, cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville en date du 5 novembre 2025, invitant toute personne intéressée à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution 076-25 adoptée lors du comité tenu le 10 septembre 2025, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser la demande;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les critères d'évaluation prévus à l'article 3 du Règlement sur les dérogations mineures numéro 1290-2022.

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau

Appuyé par : Monsieur René Laprade

Et résolu unanimement :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure 2025-064 pour l'installation d'une clôture de sécurité d'une hauteur de 2,13 mètres dans la marge avant, au lieu de 1,2 mètre, comme prévu au règlement de zonage en vigueur, pour l'immeuble situé au 4085, rue Industrielle, lot 5 024 949.

ADOPTÉE

2025-12-271

APPROBATION - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2025-104 – 2373, RANG DU BRULÉ

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre :

- une distance de 4,36 mètres entre le bâtiment principal et la ligne latérale de terrain, au lieu de 10 mètres, comme prévu au règlement de zonage en vigueur;
- une distance minimale de 0,72 mètre entre un abri d'auto attenant et la ligne de propriété au lieu de 0,75 mètre, comme prévu au règlement de zonage en vigueur.

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville en date du 18 novembre 2025, invitant toute personne intéressée à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution 091-25 adoptée lors du comité tenu le 20 novembre 2025, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser la demande;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les critères d'évaluation prévus au Règlement sur les dérogations mineures en vigueur.

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau

Appuyé par : Monsieur René Laprade

Et résolu unanimement :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure 2025-104 afin de permettre :

- une distance de 4,36 mètres entre le bâtiment principal et la ligne latérale de terrain, au lieu de 10 mètres, comme prévu au règlement de zonage en vigueur;
- une distance minimale de 0,72 mètre entre un abri d'auto attenant et la ligne de propriété au lieu de 0,75 mètre, comme prévu au règlement de zonage en vigueur,

pour l'immeuble situé au 2373, rang du Brûlé, dans la zone A1-7, le tout, selon les documents et les plans déposés au Service de l'urbanisme et de l'environnement.

ADOPTÉE

2025-12-272

ADOPTION – RÉOLUTION - CONTRÔLE INTÉRIMAIRE - SECTEUR INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Contrecoeur a entrepris une démarche de réflexion stratégique visant l'optimisation, la planification et la mise en valeur de sa zone industrielle, notamment en lien avec le développement du Port de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le développement du nouveau terminal du Port de Montréal à Contrecoeur transformera de manière significative le contexte économique, territorial et logistique de la municipalité, générant de nouveaux besoins en matière d'aménagement, de circulation, de vocations industrielles et d'intégration fonctionnelle du secteur industriel;

CONSIDÉRANT QUE cette réflexion inclura notamment :

- Un diagnostic détaillé du secteur industriel ;
- L'analyse des usages actuels et futurs, des infrastructures existantes et projetées, des contraintes environnementales et physiques
- L'examen de la compatibilité des usages industriels et logistiques liés au développement portuaire ;
- L'identification des besoins d'ajustement de la réglementation et des orientations de planification;
- L'élaboration de scénarios d'aménagement et de stratégies fiscales, économiques et territoriales;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au conseil d'exprimer son intention d'adopter prochainement un projet de règlement modifiant son plan d'urbanisme afin d'autoriser l'application des mesures de contrôle intérimaire prévues dans la Loi;

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau

Appuyé par : Monsieur Stéphane Desrosiers

Et résolu unanimement :

*D'imposer un contrôle intérimaire sur les zones industrielles suivantes :
I2-6, I2-14, I2-15, I2-28, I3-1, I3-4, I3-5 et I3-8.*

D'interdire, durant ce contrôle intérimaire :

- a) toute nouvelle utilisation du sol ;*
- b) toute nouvelle construction principale ou accessoire ;*
- c) toute démolition ;*
- d) toute opération cadastrale (incluant subdivisions) ;*
- e) tout morcellement de lot par aliénation.*

D'exclure de ces interdictions :

- les travaux urgents requis pour la sécurité publique ;*
- les travaux de mise aux normes exigés par une législation supérieure ;*
- les travaux d'entretien sans impact sur l'usage ou la structure ;*
- toute autre exception prévue à l'article 112 de la LAU.*

Que le présent contrôle intérimaire soit en vigueur pour un maximum de 90

jours, ou jusqu'à l'entrée en vigueur d'un règlement de contrôle intérimaire, conformément à l'article 112.6 de la LAU.

Que la présente résolution entre en vigueur dès son adoption. »

ADOPTÉE

COMMUNICATIONS

2025-12-273

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – 5E ÉDITION – NOS PEE-WEE CONTRE LE CANCER

CONSIDÉRANT QUE la 5^e édition de l'événement Nos Pee-Wee contre le cancer aura lieu le samedi 21 février 2026 au Centre récréatif Aussant de Saint-Joseph-de-Sorel;

COSIDÉRANT QU'une dizaine de jeunes hockeyeurs de Contrecoeur poseront un geste noble en jouant lors de cet événement;

CONSIDÉRANT QU'une partie des fonds amassés sera remis au Centre d'action bénévole de Contrecoeur afin d'aider les personnes atteintes d'un cancer et qui sont dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE, par ce projet, les organisateurs souhaitent inculquer aux jeunes des valeurs de solidarité, d'empathie, de dévouement et de don de soi.

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Desrosiers
Appuyé par : Monsieur Claude Dansereau

Et résolu unanimement :

DE VERSER une aide financière de 500 \$ à l'événement Nos Pee-Wee contre le cancer, 5^e édition, qui se tiendra le 21 février 2026.

ADOPTÉE

2025-12-274

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ACADEMIE MULTISPORT BLEU & OR

CONSIDÉRANT QUE l'Académie multisport BLEU & OR fait la promotion du sport et de la santé ainsi que du développement de la jeunesse;

COSIDÉRANT QUE cette organisation fait rayonner la Ville avec ses nombreux tournois à l'extérieur;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans la Politique familiale municipale de Contrecoeur, qui vise à offrir un milieu de vie sain, actif et inclusif pour les familles et les citoyens de tous âges;

Il est proposé par : Madame Manon Handfield
Appuyée par : Monsieur Stéphane Desrosiers

Et résolu unanimement :

D'Autoriser la gratuité pour l'utilisation des gymnases dans les écoles pour l'équivalent d'un montant de 1 500 \$, à l'Académie, conditionnellement à ce que le logo de la Ville soit présent sur les chandails de l'organisme.

ADOPTÉE

SERVICE INCENDIE

2025-12-275

AJUSTEMENT ET INDEXATION SALARIALE DES POMPIERS ET OFFICIERS
AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Politique de traitement des pompiers et des officiers en vigueur (résolution 2023-10-266) prévoit une indexation annuelle de la rémunération;

CONSIDÉRANT QUE l'écart salarial observé exige un ajustement pour garantir l'équité interne et externe;

CONSIDÉRANT QUE les impacts financiers de cet ajustement peuvent être absorbés dans les prévisions budgétaires 2026.

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Desrosiers

Appuyé par : Monsieur Claude Dansereau

Et résolu unanimement :

D'ACCORDER, à compter du 1^{er} janvier 2026, aux pompiers et officiers régis par la Politique de traitement, un ajustement salarial de +2,69 \$/h appliqué au salaire de 2025.

D'ACCORDER, à compter du 1^{er} janvier 2026, aux pompiers et officiers régis par la Politique de traitement, une indexation salariale annuelle de 3%.

D'ACCORDER, à compter du 1^{er} janvier 2027, aux pompiers et officiers régis par la Politique de traitement, une indexation salariale correspondant à la variation annuelle de l'IPC, région de Montréal, basée sur la période s'échelonnant d'octobre 2025 à septembre 2026 avec un minimum de 2,5 % et un maximum de 3%.

DE MODIFIER la Politique de traitement des pompiers et des officiers en vigueur (résolution 2023-10-266) afin de permettre un ajustement salarial, non-rétroactif, à compter du 1^{er} janvier 2026.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-12-276

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE – TRANSACTION -
ARCELORMITTAL

CONSIDÉRANT QUE ArcelorMittal Produits Longs Canada, S.E.N.C, (ci-après « Arcelormittal ») a entrepris des recours devant le Tribunal administratif du Québec, Section des affaires immobilières (ci-après le « TAQ »), visant à contester les valeurs inscrites aux rôles d'évaluation de la Ville concernant son complexe industriel sis à Contrecoeur;

CONSIDÉRANT QUE ces contestations d'évaluation déposées par ArcelorMittal visent les inscriptions concernant certaines unités d'évaluation inscrites au rôle triennal 2022-2023-2024, de même que des inscriptions visant certaines unités d'évaluation inscrites au rôle triennal 2025-2026-2027 de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le TAQ a fixé l'audition au mérite de l'ensemble de ces contestations, visant les deux (2) rôles triennaux précités, pour une durée d'un mois à compter du 4 mai 2026;

CONSIDÉRANT Qu'à la suite des échanges intervenus entre les représentants des parties, ceux-ci en sont venus à une entente de principe permettant à la fois de régler tous les litiges existants entre les parties, visant les valeurs inscrites aux rôles d'évaluation contestés et ont convenus de modalités financières.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une entente transaction à cet effet.

Il est proposé par : Monsieur René Laprade
Appuyé par : Madame Maggy Bissonnette

Et résolu unanimement :

D'AUTORISER la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice des Services juridiques et greffe ou en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente transaction à intervenir avec les représentants d'ArcelorMittal.

ADOPTÉE

2025-12-277

AUTORISATION DE SIGNATURE - RENOUELEMENT – BAIL AGRICOLE – FERMES VERBEC INC.

CONSIDÉRANT QUE les Fermes Verbec inc. sont propriétaires de plusieurs lots situés en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE les Fermes Verbec inc. souhaitent poursuivre la location des lots de la Ville à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le bail 2024-2025 est venu à échéance le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler ledit bail rétroactivement au 1^{er} avril 2025, pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint.

Il est proposé par : Madame Maggy Bissonnette
Appuyée par : Monsieur Claude Dansereau

Et résolu unanimement :

D'AUTORISER la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice des Services juridiques et greffe ou en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, le renouvellement du bail à intervenir avec les Fermes Verbec inc., ainsi que tout document donnant effet aux présentes.

ADOPTÉE

2025-12-278

ADOPTION - CALENDRIER DES SÉANCES 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de la Loi sur les cité et villes le conseil doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par : Madame Catherine Rondeau
Appuyée par : Madame Manon Handfield

Et résolu unanimement :

Que les séances du conseil pour l'année 2026 débutent à 19 h, à la mairie située au 5000, route Marie-Victorin, aux dates suivantes :

Mardi 20 janvier 2026
Mardi 10 février 2026
Mardi 10 mars 2026
Mardi 14 avril 2026
Mardi 5 mai 2026
Mardi 9 juin 2026
Mardi 7 juillet 2026
Mardi 18 août 2026
Mardi 8 septembre 2026
Mardi 6 octobre 2026
Mardi 3 novembre 2026
Mardi 8 décembre 2026

ADOPTÉE

2025-12-279
APPROBATION - BUDGET 2026 RIPRSL

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté, le 23 septembre 2025, son budget pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce budget a été transmise à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT la quote-part de la Ville pour l'exercice financier 2026 est établie au montant de 2 535 120,00 \$.

Il est proposé par : Madame Maggy Bissonnette
Appuyée par : Madame Manon Handfield

Et résolu unanimement :

D'APPROUVER le budget 2026 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

D'AUTORISER le paiement de la quote-part de la Ville au montant de 2 535 120,00 \$.

D'IMPUTER cette dépense budgétaire au poste 02-210-00-951.

ADOPTÉE

DÉPÔT - DÉCLARATION INTÉRÊT PÉCUNIAIRES CONSEIL

La Directrice des Service juridiques et greffe informe le conseil que, conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tous les membres ont déposé une copie du formulaire " Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil " .

DÉPÔT – REGISTRE DES DONS ET MARQUES D'HOSPITALITÉ - MEMBRES DU CONSEIL

La directrice des Services juridiques et greffe dépose le registre des dons et marques d'hospitalité reçus par les membres du conseil pour l'année 2025.

2025-12-280

NOMINATION - ÉLUS - COMITÉS DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales ont eu lieu le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit procéder à la nomination de ses représentants sur différents comités, commissions et instances municipales et intermunicipales pour la durée du présent mandat;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse est d'office membre de tous les comités et qu'elle participera activement aux comités suivants : gestion des actifs, finances, ressources humaines et Interface Ville-Port.

Il est proposé par : Madame Maggy Bissonnette
Appuyée par : Madame Catherine Rondeau

Et résolu unanimement :

DE NOMMER les élus sur les comités municipaux suivants et ce pour la durée du mandat 2025-2029 :

Comité consultatif en développement durable et changements climatiques (CCDDCC)

- M. Claude Dansereau
- M. Stéphane Desrosiers

Comité consultatif en loisir, culture et développement social (CCLCDS) et responsable de la famille, des personnes âgées et des personnes handicapées

- Mme Manon Handfield

Comité consultatif en urbanisme (CCU)

- Mme Manon Handfield

Comité de circulation et de sécurité publique

- Mme Catherine Rondeau

Comité de démolition

- Mme Maggy Bissonnette
- Mme Manon Handfield
- Mme Catherine Rondeau
- M. Claude Dansereau
- M. Stéphane Desrosiers
- M. René Laprade

Comité de gestion des actifs

- Mme Catherine Rondeau

Comité de retraite

- Mme Maggy Bissonnette
- M. René Laprade

Comité des finances

- Mme Maggy Bissonnette
- M. René Laprade

Comité des ressources humaines

- Mme Maggy Bissonnette
- M. René Laprade

Comité Interface Ville-Port

- Mme Maggy Bissonnette
- M. Stéphane Desrosiers

Comité Patrimoine

- M. Claude Dansereau

DE NOMMER les élus suivants, à titre de substitut en cas d'indisponibilité de la mairesse :

Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) : Mme Manon Handfield

MRC de Marguerite-D'Youville : Mme Maggy Bissonnette

Comité de responsabilité civile (CMSC) : M. René Laprade

Parc régional des Grèves (PRDG) : M. Claude Dansereau

ADOPTÉE

2025-12-281

NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE JANVIER À MARS 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal est tenu de nommer un suppléant pour la période qu'il détermine, afin d'exercer les pouvoirs de la mairesse lorsque cette dernière est absente ou qu'elle est empêchée de remplir les devoirs de sa charge.

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau
Appuyé par : Monsieur René Laprade

Et résolu unanimement :

DE NOMMER madame Maggy Bissonnette à titre de maire suppléante pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2026.

D'AUTORISER madame Maggy Bissonnette à signer tout document ou effet bancaire lorsque requis.

ADOPTÉE

SUJETS DIVERS

RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

2025-12-282
LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE les sujets à l'ordre du jour ont tous été traités.

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Desrosiers
Appuyé par : Madame Catherine Rondeau

Et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 50.

ADOPTÉE

Maud Allaire, mairesse

Mélanie Turcotte, greffière adjointe
Services juridiques et greffe